ABC STAR NET

Société à responsabilité limitée

RCS Paris 418 842 563

Au capital de 14 940 euros

Siège social :

3 Boulevard de Picpus
75012 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Rapport sur la transformation de la SARL ABC STAR NET en société par actions simplifiée

ERIC LEVY
Expert-Comptable – Commissaire aux Comptes
35 Rue Fortuny – 75017 PARIS – Tél. : 01 83 79 18 60
secretariat@levyeric-cac.com
Inscrit au Tableau de La Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
SIREN : 450 054 663 – APE 6920Z - N° TVA INTRACOM. FR49 450 054 663 00049
Membre d'une Association Agrée

Monsieur,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du **17 juin 2025**, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis le 15/04/2016, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

I. APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Cette appréciation a été conduite par référence aux documents mis à ma disposition par votre gérance, à savoir :

- L'arrêtés des comptes au 31 décembre 2024,
- Bilan & compte de résultat au 31 décembre 2024,

Nous avons examiné les composantes de l'actif et du passif social inscrites en comptabilité à cette date.

A l'aide des contrôles et sondages qui nous ont paru nécessaires, nous nous sommes interrogés à l'effet de déterminer :

- Si la valeur réelle des éléments d'actifs comptabilisés au 31.12.2024 est au moins égale à la valeur comptable à cette date,
- Si les dettes inscrites au passif des comptes arrêtés au 31.12.2024 reflètent la situation réelle de l'entreprise à cette date,
- Si l'exploitation du 31.12.2024 à ce jour n'est pas génératrice d'éléments susceptibles de minorer l'actif social.

Après examen des différents éléments composant l'actif et le passif social, il apparaît possible de conserver leur valeur au 31.12.2024 :

SITUATION NETTE AU 31.12.2024

La situation arrêtée au **31.12.2024** présente **une situation nette comptable de 255 087 euros** se décomposant comme suit :

ELEMENTS D'ACTIF :

-	Actif immobilisé	537 559 €
-	Actif circulant	821 971 €
	TOTAL	**1 359 530 €**

ELEMENTS DE PASSIF

-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	- €
-	Dettes fournis. et comptes rattachés	813 491 €
-	Autres dettes	290 952 €
	TOTAL	**1 104 443 €**

II. APPRECIATIONS DES AVANTAGES PARTICULIERS :

Des éléments qui m'ont été transmis :

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générales Extraordinaire,
- Le projet de statuts,

Il n'apparaît pas d'avantages particuliers résultant de la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

III. ATTESTATION

L'appréciation formulée au paragraphe I. sur la valeur de l'actif net social de la société **ABC STAR NET** au 31.12.2024 nous permet d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à PARIS, le **23 juin 2024**

ERIC LEVY

Commissaire à la transformation

